

Burundi : lancement officiel des activités de l'Ombudsman

@rib News, 12/02/2011 â€“ Source Xinhua Les activités de l'Ombudsman burundais ont été lancées officiellement dans la soirée de ce vendredi 11 février 2011 à l'hôtel Source du Nil de Bujumbura en présence des hautes autorités du pays ainsi que des représentants des corps diplomatiques et consulaires accrédités à Bujumbura. Outre la principale mission qui lui est confiée par la Constitution, à savoir celle d'assurer la médiation entre l'administration et la population, l'Ombudsman Mohamed Rukara a annoncé une série d'autres missions pour, dit-il, « apporter un soutien indéfectible au Président de la République dans sa politique de Tolérance Zéro et à tous ceux qui œuvrent pour l'éradication de la corruption et des malversations économiques ».

Il a notamment annoncé qu'il va mener une lutte sans merci contre ceux qui s'adonnent à la corruption, aux malversations économiques, au non respect des heures de travail, à l'ingérence abusive dans l'appareil judiciaire, au licenciement abusif dans des services publics suite aux conflits personnels qui font perdre beaucoup d'argent à l'Etat et à la dilapidation des biens de l'Etat. Le locataire de l'ex-hôtel Iteka sis avenue des paysans au centre ville de Bujumbura a appelé tous les burundais à adopter un changement de comportement en vue d'instaurer un développement économique et social durable car, a-t-il dit, « c'est de nous tous que dépend l'instauration d'une justice sociale équitable ». Un numéro vert a pour cela été ouvert pour recueillir le maximum de doléances de la population en vue de bien remplir les missions qui lui sont confiées par la Constitution. Prévu par les Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation de 2000 et la Constitution qui en est issue, l'Ombudsman a été élu par la chambre basse du Parlement au mois de novembre 2010 et les hauts cadres qui collaborent avec lui ont été nommés par décret présidentiel le 25 janvier 2011. Le bureau de l'Ombudsman a déjà reçu plus d'une dizaine de dossiers de la part de la société civile en rapport avec la corruption et les malversations économiques, les droits de l'homme et les malaises causés par l'opération de redéploiement des enseignants. Il a également reçu en audience les représentants des chauffeurs de taxi motos et de taxi vélos qui est interdit depuis la fin du mois de décembre d'accéder au centre ville de Bujumbura. Des commissions ont été mises en place par ce bureau pour résoudre ce problème.